



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 5 octobre 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

### PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2015-10-227** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015

**2015-10-228** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a quatre (4) personnes présentes dans la salle. M. Cooper a demandé s'il y a eu demande pour un permis d'installation d'un panneau solaire sur les rochers sur le bord du lac. Le conseil lui a dit que la politique de la municipalité est qu'il ne peut pas y avoir de construction dans les vingt-cinq (25) mètres du bord du lac. Mme Bessette vient voir s'il y a eu des actions prises quant à la renouée japonaise. La directrice générale lui confirme que le prochain Quatre-Feuilles qui sortira cette semaine contient un paragraphe mentionnant cette espèce envahissante. M. Sudlow a aussi mentionné que le CCU pourrait possiblement en discuter et qu'un comité sur l'environnement sera possiblement formé. Mme Rousseau a demandé si la piste cyclable avait été réparée, et la réponse donnée est non, mais que Sentiers Massawippi tiendra bientôt une rencontre pour en discuter.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6.2 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 septembre dernier.

### 6.3 Demande de dérogation mineure – Peter Bates – matricule 0587 59 0756

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Peter Bates pour sa propriété avec matricule 0587 59 0756;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de M. Bates est de pouvoir construire une nouvelle résidence dont l'emplacement ne respectera pas la marge de recul de 25 mètres du lac, ni une pente inférieure à 15%;

**CONSIDÉRANT QUE** le certificat de localisation datant de 2012 indiquait un terrain constructible plus grand que le certificat obtenu en 2014, et que les restrictions sur une pente de plus de 15% n'étaient pas indiquées à M. Bates en 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le voisin a indiqué son accord pour ce projet par écrit;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rendu sur place afin de mieux voir la situation et de bien considérer cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté de recommander au conseil d'accepter les plans de construction présentés et d'accorder la dérogation demandée pour la nouvelle résidence empiétant dans la marge de 25 mètres et aussi sur une pente de plus de 15%;

2015-10-229

**Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de monsieur Peter Bates, ayant le matricule 0587 59 0756, autorisant la construction d'une nouvelle résidence empiétant dans la marge de 25 mètres et aussi sur une pente de plus de 15%.

**ADOPTÉE**

## 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 7.1 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables en 2016

**CONSIDÉRANT QU'**en réponse à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lancé par la Municipalité pour le contrat de collecte et de transport des matières recyclables en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Transport Arlie C. Fearon au prix de 43,228.50\$ incluant les taxes;

2015-10-230

**Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2016 à la compagnie Transport Arlie C. Fearon au prix forfaitaire de 43,228.50\$ incluant les taxes.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

**ADOPTÉE**

### 7.2 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et compostables en 2016

**CONSIDÉRANT QU'**en réponse à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lancé par la Municipalité pour le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles et compostables pour l'année 2016;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Transport Arlie C. Fearon au prix de 58,753.50\$ incluant les taxes;

**2015-10-231 Il est proposé par** monsieur Richard Roy  
**appuyé par** monsieur Joe Stairs  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie à la compagnie Transport Arlie C. Fearon le contrat pour la collecte de matières résiduelles et compostables pour l'année 2016 et leur transport vers le site d'enfouissement et de compostage, au prix forfaitaire de 58,753.50\$ incluant les taxes.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

**ADOPTÉE**

### **7.3 Requête commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la *Gazette officielle du Québec* le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les études scientifiques déposées montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la municipalité d'Ogden de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

**2015-10-232 Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Joe Stairs  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité d'Ogden se joigne à cette requête commune.

**QUE** copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

**ADOPTÉE**

### **7.4 Adoption du budget 2016 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé le budget 2016 adopté par son conseil d'administration, pour fin d'approbation par ses municipalités membres;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2015-10-233 Il est proposé par** monsieur Alain Carrier  
**appuyé par** monsieur Joe Stairs  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité de Ogden accepte le budget 2016 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook tel que déposé.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Comptes rendus des réunions du comité de voirie

La directrice générale dépose les comptes rendus des réunions du comité de voirie tenue les 24 et 29 septembre dernier.

#### 8.2 Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des chemins

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2015-09-213 doit être abrogée pour être remplacée par celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports du Québec a octroyé à la Municipalité une subvention au montant de 22,496\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal («PAARRM»), soit 17,917\$ pour l'exercice financier 2015-2016, 3,053\$ pour l'exercice financier 2016-2017 et 1,526\$ pour l'exercice financier 2017-2018, pour des travaux d'amélioration sur les chemins Davis, Cedarville et Derrick;

**2015-10-234 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Robert Lebrun  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la résolution 2015-09-213 est abrogée.

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Davis, Cedarville et Derrick pour un montant subventionné de 22,496\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les travaux susmentionnés ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

#### 8.3 Programmation de la TECQ révisée (2014-2018)

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation des travaux approuvée par le ministère des Transports dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018 telle que prévue par les résolutions 2014-12-300, 2015-03-060 et 2015-09-215 est révisée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale dépose une programmation des travaux révisée dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018, et que le conseil a pris connaissance de cette programmation;

**2015-10-235 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Robert Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Directrice générale dépose une programmation des travaux révisée dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018, comme suit :

Pour 2014 :  
- le rechargement des chemins au montant de 106,875.45\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Arnold, Beaudoin, Glines, Lamarche, Lapierre, Ogden, Rivière et Weir);  
- les travaux de pavage sur le chemin Stanstead au montant de 51,396.20\$;  
- une portion des travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Cedarville au montant de 64,632.75\$.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Pour 2015 : - les travaux de pavage sur le chemin Marlinton au montant de 28,441.27\$;  
- le rechargement des chemins au montant de 57,834.56\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Cedarville, Davis, Derrick et Marlinton);  
- le rechargement d'une partie du chemin Davis au montant de 10,290.03\$.

**QUE** les travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Boynton en 2014 au montant de 104,372.37\$ et une portion des travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Cedarville en 2014 au montant partiel de 6,927.63\$, pour un montant total de 111,300.00\$, seront considérés pour le seuil d'investissement à maintenir pour la TECQ 2014-2018.

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve cette programmation des travaux révisée.

**QUE** la Municipalité d'Ogden atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 122,905.05\$ et les salaires s'élèvent à 10,143.73\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 133,048.78\$.

**2015-10-236** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 23,145.00\$;

**2015-10-237** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 5 octobre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

#### 9.3 Rémunération du conseil (3<sup>e</sup> trimestre)

**2015-10-238** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 3<sup>e</sup> trimestre, comme suit :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Montant brut</u>
Michael Sudlow (maire)	2,448.06\$



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Joe Stairs (conseiller, poste no. 1)	816.15\$
Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2)	816.15\$
Alain Carrier (conseiller, poste no. 3)	816.15\$
Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4)	816.15\$
Richard Roy (conseiller, poste no. 5)	816.15\$
Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6)	816.15\$

**ADOPTÉE**

### 9.4 Préparation du rôle de perception

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1001 du *Code municipal du Québec*, « il est du devoir du secrétaire trésorier de toute municipalité locale de faire, chaque année, dans le mois d'octobre ou en tout autre temps fixé par le conseil, un rôle général de perception, comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales, alors imposées, et les mentionnant séparément »;

**CONSIDÉRANT QUE** « le rôle de perception ne peut être complété avant le 1<sup>er</sup> janvier ni tant que le budget de la Municipalité n'a pas été adopté », tel que stipulé à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*;

**2015-10-239** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil décrète que le rôle de perception sera préparé et complété au début de l'année 2016, avant l'envoi des comptes de taxes.

**ADOPTÉE**

## 10. ADMINISTRATION

### 10.1 Plan triennal de la Commission Scolaire des Sommets

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Sommets a entamé son processus de consultation annuel au sujet de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles, incluant les dossiers suivants :

- Dossier A: «Maintien de l'école de cinquante (50) élèves et moins, soit l'école Saint-Laurent à Lawrenceville»;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des documents transmis par la commission scolaire;

**2015-10-240** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden est d'accord avec le contenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

**QUE** le dossier A ne concerne pas la Municipalité d'Ogden, et qu'elle n'offre donc aucune opinion à ce sujet.

**ADOPTÉE**

### 10.2 Conférence gratuite pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet de comptables de la municipalité, Raymond Chabot Grant Thornton, offre une conférence portant sur la gestion des personnalités difficile et le courage managérial et invite la directrice générale à assister à cette conférence;

**CONSIDÉRANT QUE** cette conférence se tiendra à Sherbrooke le 21 octobre 2015 de 8h30 à 12h00 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette conférence;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2015-10-241** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette conférence se tenant le 21 octobre 2015.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette rencontre.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Rencontre gratuite pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers de Mallette actuaires inc. en collaboration avec l'Union des Municipalités du Québec organisent une rencontre portant sur les assurances collectives de la Municipalité et les ajustements en 2016 et invite la directrice générale à assister à cette rencontre;

**CONSIDÉRANT QUE** cette conférence se tiendra à Drummondville le 21 octobre 2015 de 14h00 à 15h30 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre;

**2015-10-242** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette rencontre se tenant le 21 octobre 2015.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette rencontre.

**ADOPTÉE**

### 10.4 Nomination du maire suppléant pour les mois de novembre 2015 à juin 2016

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, « le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

**CONSIDÉRANT QUE** de par la résolution 2013-11-299, chaque conseiller a la chance d'agir comme maire suppléant si désiré, pour une période de huit (8) mois chacun, pendant les quatre (4) années de la durée du mandat de ce conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Richard Roy a indiqué qu'il ne désire pas agir à titre de maire suppléant, donc son tour sera passé et le maire suppléant sera le prochain conseiller sur la liste, qui est la conseillère no. 6;

**2015-10-243** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil nomme la conseillère Mme Sylvie Lefebvre comme maire suppléante pour les mois de novembre 2015 à juin 2016 inclusivement.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 10.5 Mandat pour services professionnels pour l'année 2016 auprès de Monty Sylvestre

2015-10-244

**Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation 2016 à taux réduit selon les termes de l'offre du 8 septembre 2015 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Plan de développement de la Municipalité d'Ogden 2015-2020

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de développement d'Ogden et la directrice générale se sont rencontrés à plusieurs reprises pour discuter d'un plan de développement pour Ogden, en lien avec les résultats du sondage rempli par les résidents d'Ogden, et que ce plan de développement a maintenant été complété;

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale dépose le Plan de développement de la Municipalité d'Ogden 2015-2020, tel que préparé par le comité de développement;

2015-10-245

**Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Joe Stairs  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve ce plan de développement de la Municipalité d'Ogden 2015-2020 et accepte que celui-ci soit déposé à la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

#### 11.2 Appui au projet d'embellissement d'Ogden pour la demande au pacte rural

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de développement d'Ogden et la directrice générale se sont rencontrés à plusieurs reprises pour discuter d'un projet à présenter à la MRC de Memphrémagog afin de faire une demande de financement auprès du Pacte rural 2014-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'embellissement d'Ogden a été choisi par le comité, incluant la plantation de pommiers et de bulbes de jonquilles à plusieurs endroits dans la municipalité, et que le formulaire de demande de financement pour le Pacte rural 2014-2019 a été complétée à cet égard;

2015-10-246

**Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet d'embellissement d'Ogden et la demande de financement au Pacte rural 2014-2019, et accepte que cette demande soit présentée à la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 12.1 Contrat de déneigement des bornes sèches

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur qui a effectué le déneigement des bornes sèches l'année passée était monsieur Chris Bronson;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a été satisfait avec le déneigement effectué par monsieur Bronson;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a communiqué avec monsieur Bronson qui a confirmé qu'il est disponible pour faire le déneigement des huit (8) bornes sèches de la municipalité pour la saison 2015-2016 pour le montant total de 2,350.00\$;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de contrat de déneigement des bornes sèches de la Municipalité;

**2015-10-247 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de déneigement des accès aux bornes sèches pour la saison 2015-2016 avec monsieur Chris Bronson, à la condition que M. Bronson fournisse sa preuve d'assurance à la municipalité.

**QUE** le conseil autorise le paiement à monsieur Bronson du premier versement au montant de 1,175.00\$ pour le déneigement des huit (8) bornes sèches.

**ADOPTÉE**

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow mentionne qu'une rencontre avec les maires et les directrices générales de la Ville de Stanstead et du Canton de Stanstead a eu lieu concernant l'entente de protection incendie.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow mentionne le projet d'embellissement pour la demande au pacte rural de la MRC. Il parle aussi de la consultation publique qui a eu lieu à la MRC concernant les constructions dans les zones inondables, surtout à North Hatley où cela sera permis seulement en respectant des conditions strictes. M. Sudlow mentionne aussi que la municipalité s'est jointe aux autres municipalités en retardant leur paiement de la facture SQ, et que pour le moment les intérêts ne seront pas payés.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé qui sont les membres du Comité de développement, et M. Sudlow a répondu qu'il s'agissait de lui-même, M. Stairs, Mme Lefebvre et la directrice générale. Mme Rousseau voulait aussi savoir où seraient plantés les pommiers. M. Sudlow mentionne quelques endroits spécifiques dans la municipalité. Mme Rousseau a aussi demandé si les propriétaires pouvaient demander qu'un pommier soit placé sur leur terrain, et la réponse est oui, si c'est une place très visible dans la municipalité, ou bien il y aura peut-être la possibilité pour les propriétaires d'acheter des pommiers en bénéficiant d'un taux réduit si la municipalité achète en vrac.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

**2015-10-248 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures.

---

Michael Sudlow  
Maire

---

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière